

8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES
© 03.26.41.25.72
Cotesdechampagneetsaulx@orange.fr
www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents: Jacky BERTON, Marie-Anne BREMONT, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Joël DELISSE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claude DOYEN, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Carole GANSTER, Jean-Jacques GARCIA, Georges GERARD, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Maxime GIRONDE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Jean-François LAKOMY, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Laurence LEBLANC, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Michel NICOMETTE, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI

Etaient excusés: Thierry DAUSSEUR ayant donné pouvoir à Solène WAWROWSKI, Marzéna FONTANIVE ayant donné pouvoir à Monique DEBRAND, André HALIPRÉ ayant donné pouvoir à Claude GUICHON, Laurence LE GUINIO SQUELART ayant donné pouvoir à Sylvain LANFROY, Gérard MUNIER ayant donné pouvoir à Joël DELISSE, Gisèle PEGURRI ayant donné pouvoir à Denise GUERIN, Olivier BUISSON, Pierre-Marie DELABORDE, Joël LAMOUREUX

Etaient absents: Christian BURGAIN, Joël CHANTEREAUX, Kévin LARCHER, Jean-Marie TASSINARI

I. FISCALITE

a. DSR CIBLE

6 communes ont vu leur DSR Cible baisser (pour un montant total de 37 433 €) et 7 l'ont vu augmenter (pour un montant total de 13 889) suite à la fusion. La commission des finances a proposé à la CLECT de faire jouer la solidarité entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent puisque cette évolution est uniquement une conséquence de la fusion. La Clect a adopté cette proposition avec 35 voix pour et une abstention. Cette délibération de la CLECT doit être approuvée par le conseil communautaire puis, les conseils municipaux, concernés par un changement de montant de compensatrices, devront également se prononcer par délibération. Le conseil valide, avec 49 voix pour et 1 abstention, la proposition de la CLECT.

b. DNP

La DNP a également évolué pour certaines communes mais renseignements pris auprès du Chef du Bureau des concours financiers de l'Etat à Paris, ces évolutions ne sont absolument pas dues à la fusion alors la question de la compensation ne se pose pas.

II. RENTREE SCOLAIRE

a. Point sur les effectifs

La rentrée s'est dans l'ensemble bien passée, les effectifs sont les suivants :

Ecole	Nombe d'élèves total	Maternelle	Elémentaire
Heiltz le Maurupt	125	56	69
Pargny sur Saulx	198	73	125
Saint Amand sur Fion	157	63	94
Sermaize les Bains élémentaire	85	1	85
Sermaize les Bains Maternelle	49	49	-
Vanault les Dames	125	39	86
Vauclerc	61	26	35
Vitry en Perthois	223	78	145
Total	1 023	384	639

b. Point sur les travaux

De nombreux travaux ont été réalisés dont :

- Vitry en Perthois : Remise en état de la toiture pour 26 500 €.
- Remplacement de 4 TBI pour 19 812 € (1 à Sermaize, 1 à Saint Amand, 1 à Pargny sur Saulx et 1 à Vanault les Dames).
- Remplacement de divers PC pour 5 000 €.
- Remplacement de 2 réfrigérateurs à Vanault les Dames pour 2 400 €.
- Remplacement d'un lave-linge à Heiltz le Maurupt pour 300 €.
- Installation de jeux de cours en maternelle (installation prévue aux vacances de la Toussaint) à Sermaize les Bains et à Vanault les Dames pour 22 000 €.
- L'équipement de la Psychologue scolaire pour 2 100 €
- Les travaux d'entretien courant et les contrôles de sécurité.

Soit un montant total de travaux de 78 112 € dont 29 200 € en dépenses de fonctionnement et 48 912 € en investissement.

c. Cas de Salmonellose

Plusieurs enfants ont été malades ces derniers jours à l'école d'Heiltz le Maurupt, les symptômes font penser à une gastro-entérite. Un enfant a été hospitalisé suite à un début de déshydratation et la salmonellose a été diagnostiquée. Cet élève est depuis sorti de l'hôpital et va mieux.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), le Médecin scolaire, l'inspection académique ont été prévenu.

Le fournisseur de repas a été écarté rapidement puisque, sur 12 enfants malades, 5 déjeunent à l'école et 7 sont externes. Des analyses d'eau sont en cours afin d'écarter cette possibilité bien qu'elle soit peu probable, les résultats sont attendus courant de semaine prochaine. De l'eau en bouteille est servie à la cantine en attendant les résultats d'analyses et il est interdit de boire l'eau du robinet aux sanitaires.

Seule précaution à prendre : un renforcement des mesures d'hygiène.

L'ARS nous informe que tant qu'il n'y a qu'un cas isolé, il n'est pas nécessaire de diligenter d'autres analyses, rien ne nous assure que cela provienne de l'école.

III. BIBLIOTHEQUE

a. Règlement intérieur

La Bibliothèque de Sermaize les Bains ne possède pas de règlement intérieur et celui de la bibliothèque de Vanault les Dames doit être mis à jour. M. Tramontana fait lecture du nouveau règlement proposé et le met aux voix, il est **adopté à l'unanimité.**

b. Création d'une régie de recettes à Vanault les Dames

Afin de pouvoir encaisser les différentes recettes de la bibliothèque de Vanault les Dames, le Vice-Président en charge des affaires scolaires propose de créer une régie de recettes.

Cette création est approuvée à l'unanimité.

c. Harmonisation des tarifs de bibliothèque

Les tarifs d'adhésion annuelle des 2 bibliothèques intercommunales ont précédemment été définis, il est toutefois nécessaire de définir le montant des photocopies et des livres non rendus. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Adhésion annuelle :
 - 6.50 € pour les habitants de la 4CVS
 - 8.50 € pour les habitants hors 4CVS
 - o Gratuit pour les mineurs
- Ouvrage non rendus:
 - o 10 € pour un livre jeunesse, livre de poche, BD ou CD
 - o 20 € par livre adulte ou documentaire adulte
 - o 40 € par DVD
- Impression ou photocopies :
 - o 0.20 € pour un format A4 noir et blanc
 - o 0.40 € pour un format A4 couleur
 - o 0.40 € pour un format A3 noir et blanc
 - o 1.00 € pour un format A3 couleur

Cette proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité.

IV. GEMAPI

Projet de création d'un EPAGE avec les collègues Meusiens, plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu, même volonté de construire un projet commun sur le bassin de la Saulx.

Parallèlement, nous avons reçu un arrêté portant périmètre d'un nouvel EPCI sur la Marne Moyenne alors qu'aucune commune ni syndicat actuel de la 4CVS n'ont été consultés, le Président propose donc de voter contre ce projet qui n'a aucune cohérence.

Les élus demandent le retrait de cet arrêté à l'unanimité.

V. ASSAINISSEMENT

a- STEP d'Heiltz le Maurupt

La Mission d'AMO avec Omnis touche à sa fin, la 4CVS entre maintenant dans la phase MO avec l'entreprise Sogeti.

La Station équipée de lagune plantée de roseaux, sera implantée sur le terrain appelé « la plaine des noyers », récemment acquis par la municipalité. Un poste de relevage devra également être déplacé. La construction devrait débuter en 2019 et durer une année.

Sur ce dossier, la 4CVS a obtenu une subvention de l'État (DETR) et les demandes auprès de l'AESN et du Département sont en cours.

b- SPANC

Les diagnostics sont en cours, un nouvel agent de la Coved travaille sur le secteur.

VI. VOIRIE

Les travaux de voirie 2018 sont en cours pour certaines communes et vont démarrer pour d'autres, le planning est le suivant :

Lot 1:

Lieu	Date
Rue du Chatelet à Sermaize les Bains	Début octobre
Pont de l'Ajot à Pargny sur Saulx	Novembre
Route St Lumier / Bassuet	Printemps
Rue de la Saule à Merlaut	Début octobre
Rue principale à Heiltz l'Evêque	Novembre
Rue du Canal et ruelle Goblet Vitry en perthois	Novembre
Rue du Nochet Saint Amand sur Fion	Novembre
Rue de Coulvagny a Saint Amand sur Fion	Avril 2019 (attente enfouissement)
Grande rue à Heiltz le Maurupt	Mars/Avril 2019 (attente branchement plomb)
Rue des Juifs à Etrepy	Janvier 2019
Rue de la Fontaine de Sel à Changy	Début 2019

Lot 2:

Lieu	Avancement des travaux
St Quentin les Marais	Enrobé début octobre
St Lumier la Populeuse	Fin le 28/09 enrobé début octobre
Sermaize les Bains	Travaux sur le parking

Enduisage

Il sera réalisé durant la semaine du 24 au 28 septembre par Eiffage pour les communes suivantes :

Commune	Rue	
Blesme	Chemin des Gravières	
Pargny sur Saulx	Rue de Melin	
Sermaize les Bains	Ruelle de l'Ambassade	
Vanault les Dames	Chemin du Remontant	
	chemin de la Déchetterie	
Saint Quentin les Marais	Chemin de Merlaut	
Jussecourt Minecourt	Route de Val de Vière	
Vavray le Grand	Ruelle Tout Beau	
	Rue de Bassu	
Ponthion	Rue de l'Hopital	
Possesse	Chemin de Yonval	

VII. REFERENCEMENT DES RESEAUX

La règlementation oblige les propriétaires de réseaux à détenir une cartographie précise de leurs emplacements. Concernant les réseaux secs (téléphone, électricité...) le SIEM répond en lieu et place des communes puisqu'il a déjà répertorié l'ensemble de ces réseaux. Concernant les réseaux humides, assainissement et pluvial appartiennent à la 4CVS, tandis que les eaux potables sont de compétence communale.

Le président évoque la nécessité de les répertorier et demande s'il serait opportun de réaliser ce travail ensemble par l'intermédiaire d'une commande groupée. L'avis des conseillers étant plutôt

unanime, il propose d'organiser une réunion avec un prestataire afin que ce dernier puisse expliquer la méthode.

VIII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN A JUSSECOURT-MINECOURT

La municipalité de Jussecourt-Minecourt demande à la 4CVS, compétente en matière de carte communale, de bien vouloir lui déléguer le droit de préemption afin d'acquérir la parcelle G 18 dans le but de pouvoir agrandir le cimetière et aménager un parking le long de l'église de Jussecourt.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

IX. ADAP

La demande de validation de l'Ad'AP doit être présentée, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à déposer la demande de validation de l'Ad'AP.

X. ADEVA

L'Assemblée générale d'ADEVA a eu lieu le 11 septembre, plusieurs élus y ont participé, Mme Millot fait un rapide compte-rendu. Le fait marquant a été la dissolution de l'association ADEVA.

Concernant la réunion du comité syndical, un point a été fait sur les différentes missions notamment la formation des intervenants à domicile pour les personnes âgées, un point d'avancement sur le dispositif Gaiah, sur le projet navette ou encore sur la signalétique. A retenir, le projet navette est abandonné au profit de Familles Rurales et le projet signalétique est ajourné suite aux difficultés de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Le programme leader a également été évoqué, à ce jour 23 projets sont préprogrammés représentant plus de la moitié de la maquette financière.

XI. SYMSEM

Afin d'évoquer la mise en place de la collecte incitative, une réunion d'information à destination de l'ensemble des conseillers municipaux aura lieu le mardi 2 octobre à 18h30 à la salle polyvalente de Pargny sur Saulx.

XII. CRISTAL UNION

Les études suivent leur cours pour le projet photovoltaïque, on entrevoit des pistes pour le rachat de la partie industrielle.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

a. Mobilité

Relancer les communes pour savoir si on conventionne avec familles rurales ou pas et à quel niveau on conventionne le cas échéant, à l'échelle communautaire ou communale.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AURA LIEU LE JEUDI 25 OCTOBRE 2018 A 20H30